



## Sommaire : Journées portes ouvertes à l'intention de la collectivité au sujet du site d'intérêt des Îles de la côte est

30 octobre 2018 – Caserne de pompiers de Tangier, Tangier (N.-É.)

7 novembre 2018 – Centre communautaire de Moser River, Moser River (N.-É.)

### *Participants*

Personnes présentes (à l'une des activités ou aux deux)

Personnel du MPO : Wendy Williams, Glen Herbert, Derek Fenton, Tanya Koropatnick, Marty King, Leah McConney, Alex Macnab, Elise Will, Bryden Bone

Environ 80 résidents ont assisté à l'événement de Tangier, et environ 30 résidents à celui de Moser River.

### *Objectifs de l'événement*

Ces deux événements publics organisés par le MPO avaient pour but de transmettre de l'information, de répondre aux questions et de prendre connaissance des commentaires et des avis de la collectivité locale au sujet de la désignation du site d'intérêt (SI) des Îles de la côte est à titre de zone de protection marine (ZPM) en vertu de la *Loi sur les océans*. Ces deux événements s'échelonnaient sur une journée entière (de 10 h 30 à 18 h 30), prenant la forme d'une exposition où les renseignements étaient fournis sous forme d'affiches, de documents à distribuer et de conversations informelles avec le personnel du MPO (chacun des événements réunissant 8 membres du personnel).

### *Ce que nous avons entendu*

Les commentaires obtenus au sujet du site d'intérêt potentiel des Îles de la côte est étaient partagés. Certains participants se sont montrés intéressés par les possibilités que pourrait offrir le site d'intérêt, mais la plupart d'entre eux avaient des questions, et certains ont exprimé de vives préoccupations. Les ressources disponibles et les entretiens individuels avec le personnel du MPO visaient à aider à dissiper les méconnaissances et à soulager les préoccupations des participants. Les principaux « messages à retenir » fournis au personnel par les participants sont résumés ci-dessous :

- La pêche est la pierre angulaire de la collectivité (culture, économie) de la côte est.
- La région est belle et spéciale, et il faut qu'elle le reste.
- Il est essentiel que le MPO invite les utilisateurs de la zone à participer à la conception de la ZPM, sans quoi ce ne sera un parc que sur papier.
- Les gens craignent que les restrictions imposées par la ZPM aient des répercussions sur la façon dont ils utilisent le site et en profitent.
- Le processus de désignation du SI suscite de l'incertitude pour l'industrie locale. Certains résidents craignent qu'il puisse y avoir une incidence sur le développement futur ou les investissements actuels.
- Une formulation comme « le MPO s'attend à ce que la pêche au homard puisse se poursuivre » laisser planer trop d'incertitude. L'évaluation des risques doit être effectuée le plus tôt possible afin qu'il soit possible de s'exprimer de façon plus claire et précise.
- Les membres de la collectivité se méfient beaucoup du gouvernement en raison des mesures que les administrations municipale, provinciale et fédérale ont prises par le passé.
- Les activités sur le site étant déjà réglementées, quelle serait la valeur ajoutée d'une ZPM?
- Un certain nombre de résidents se sont dits préoccupés par les activités locales de récolte du fucus.
- Les sentiments étaient mitigés à propos de la possibilité qu'une ZPM attire plus de visiteurs dans la région. Alors que certains étaient enthousiasmés par les avantages économiques potentiels, d'autres s'inquiétaient des répercussions liées à l'augmentation du tourisme.

### *Thèmes de discussion*



À chacun des deux événements, la plupart des questions et des discussions ont porté sur certains thèmes principaux (les points de discussion communiqués aux participants pour chacun de ces thèmes étant fournis ci-dessous) :

1. Pourquoi a-t-on choisi ce site d'intérêt?
2. Processus d'établissement de la ZPM
3. Collecte et évaluation de l'information
4. Quelles activités pourraient être touchées par une éventuelle ZPM des Îles de la côte est?
5. Gestion des ZPM une fois qu'elles sont établies
6. Pourquoi une ZPM est-elle nécessaire sur la côte est?
7. Récolte du fucus

1.	<p>Pourquoi a-t-on choisi ce site d'intérêt?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le SI des Îles de la côte est a été choisi dans le cadre d'un effort scientifique à plus grande échelle visant à élaborer le plan préliminaire du réseau des ZPM dans la région. Ce processus comportait des consultations approfondies et continues auprès des Premières Nations, des groupes autochtones, des provinces et autres organismes gouvernementaux, des intervenants (y compris l'industrie de la pêche) et des groupes communautaires. La conception préliminaire du réseau de ZPM sera publiée aux fins de consultation lorsque les discussions avec les partenaires fédéraux, provinciaux et autochtones seront terminées.</li> </ul>
2.	<p>Processus d'établissement de la ZPM</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ce SI a été annoncé le 22 mars 2018, marquant le début du processus d'établissement d'une ZPM. Depuis, le MPO a rencontré à trois reprises un groupe de travail composé de membres de l'<i>Eastern Shore Fishermen's Protection Association</i>, en plus de convoquer, en septembre, la première réunion du comité consultatif multisectoriel pour ce SI. Le MPO s'occupe actuellement d'achever l'étape de collecte et d'analyse de l'information (étape 2) du processus d'établissement de la ZPM, ce qui comprend une évaluation des risques que posent les activités existantes à l'égard des priorités de conservation déterminées pour la ZPM proposée.</li> <li>• Le SI constitue uniquement une zone d'étude, et aucune décision n'a été prise concernant la conception de la ZPM proposée, y compris en ce qui concerne les limites, les activités interdites ou tout autre aspect d'un éventuel projet de règlement pour cette zone. Les limites et les zones proposées de la ZPM sont établies en fonction de la collecte et de l'analyse des renseignements et d'une consultation approfondie. Une ZPM sur la côte est pourrait prendre une forme bien différente de celle du SI.</li> <li>• Tous les SI ne deviennent pas des ZPM. Le processus de SI a notamment pour résultat de fournir au ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne une recommandation sur la transformation ou non du SI en ZPM, ainsi que des détails sur les zones, les limites et les activités autorisées dans l'éventualité où l'on recommanderait la rédaction du règlement relatif à la ZPM.</li> <li>• Ce SI a été annoncé dans le cadre d'un effort national visant à accroître la protection des eaux côtières et océaniques du Canada pour atteindre l'objectif de 10 % d'ici 2020. Bien que le MPO tienne compte de cet échéancier, le processus d'établissement d'une éventuelle ZPM des Îles de la côte est ne sera pas compromis ou abrégé pour respecter cette date-limite nationale.</li> </ul>
3.	<p>Collecte et évaluation de l'information</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les participants ont manifesté beaucoup d'intérêt à l'égard d'une étude socioéconomique proposée qui dressera notamment un profil démographique et socioéconomique des collectivités adjacentes au SI et comprendra un examen des possibilités et des inconvénients pouvant découler d'une ZPM sur la côte est. La description de travail pour une telle étude a été rédigée avec la participation du Comité consultatif du SI. Le projet sera mené à bien par un expert-conseil d'ici la fin du mois de mars 2019. Le rapport sera ensuite communiqué au Comité consultatif et affiché sur le site Web du SI.</li> <li>• On procède actuellement à une évaluation des risques que posent les activités humaines sur les priorités de conservation déterminées pour la ZPM potentielle. Cette évaluation aidera à cerner les</li> </ul>



	<p>activités qui seraient compatibles avec une ZPM des Îles de la côte est, ainsi que les activités qui devraient être restreintes ou exclues afin de protéger les principales caractéristiques écologiques de la zone. On effectuera d'abord une évaluation des risques posés par la pêche au homard afin d'établir avec plus de certitude la compatibilité éventuelle de cette activité avec les objectifs de la ZPM proposée. La version provisoire de l'évaluation complète sera prête pour examen au début de 2019.</p>
4.	<p>Quelles activités pourraient être touchées par une éventuelle ZPM des Îles de la côte est?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Voici certaines activités qui ne seraient pas touchées par une ZPM des Îles de la côte est : le droit de propriété, la construction et la réparation de quais, les activités terrestres (p. ex. chasse, camping), les activités dans la zone intertidale (p. ex. récolte des palourdes, récolte du fucus), la navigation de plaisance, la pêche sportive et d'autres activités sportives (p. ex. baignade, kayak, plongée), ainsi que la pêche à des fins alimentaires, sociales et rituelles.</li> <li>• D'autres activités, comme les pêches commerciales, sont en cours d'analyse dans le cadre d'une évaluation des risques écologiques. Voici des exemples d'activités de pêche commerciale à faible impact qui devraient être compatibles avec une éventuelle ZPM des Îles de la côte est : pêche au homard, au crabe des neiges, au poisson de fond (engin fixe), au hareng/œufs de hareng (filet maillant), pêche en plongée et pêche de poisson-appât.</li> </ul>
5.	<p>Gestion des ZPM une fois qu'elles sont établies</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des renseignements sur la gestion des ZPM du Gully, de l'estuaire de la Musquash et du banc St. Anns ont été fournis (le site Web du MPO renferme de l'information sur ces ZPM et d'autres ZPM établies en vertu de la <i>Loi sur les océans</i> : <a href="http://dfo-mpo.gc.ca/oceans/mpa-zpm-aoi-si-fra.html">http://dfo-mpo.gc.ca/oceans/mpa-zpm-aoi-si-fra.html</a>).</li> <li>• Une fois qu'une ZPM est établie, le Comité consultatif (y compris les organismes de réglementation, les Premières Nations, les organisations autochtones et les représentants de l'industrie et de la collectivité locale) continue de fournir des commentaires sur la gestion en cours du site. Les plans de gestion sont examinés régulièrement, les nouvelles données scientifiques sont prises en compte, les activités humaines sont surveillées, les demandes d'autorisation d'activités sont examinées et l'efficacité globale de la ZPM est évaluée régulièrement.</li> <li>• Bien que le règlement d'une ZPM puisse être modifié après son établissement, de telles modifications sont peu fréquentes et difficiles à apporter. Tout comme c'est le cas pour l'établissement de la ZPM, tout changement majeur (p. ex. une modification du zonage ou une nouvelle activité permise) nécessiterait la consultation des Premières Nations, des groupes autochtones, des autres administrations publiques, des intervenants de l'industrie et de la collectivité, ainsi qu'un examen public et une période de commentaires.</li> <li>• Le personnel du MPO qui s'occupe des ZPM travaille avec la Direction de la conservation et de la protection afin d'élaborer des plans de suivi et de surveillance appropriés pour chaque ZPM. La mise en application des règlements relatifs à une ZPM relève des agents de C et P, mais le MPO peut également collaborer avec d'autres organismes pour accroître la surveillance dans les ZPM.</li> </ul>
6.	<p>Pourquoi une ZPM est-elle nécessaire sur la côte est?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les ZPM sont des outils de gestion proactive qui aident à protéger et à conserver la santé de l'écosystème tout en veillant à ce que les collectivités locales puissent continuer à utiliser le site de façon durable et à en profiter.</li> <li>• Une ZPM des Îles de la côte est pourrait aider à éviter de futures activités maritimes incompatibles (p. ex. industrielles), protéger les pêches actuelles à faible impact (comme la pêche au homard et les autres pêches à engin fixe) et encourager de nouvelles possibilités, comme le tourisme axé sur la nature.</li> </ul>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les ZPM constituent des points d'intérêts pour la recherche scientifique, l'éducation et la sensibilisation et offrent des possibilités de collaboration et de partenariat avec les Premières Nations, l'industrie de la pêche, le milieu universitaire et la collectivité locale.</li> <li>• Une ZPM sur la côte est ne compliquerait pas davantage les activités qui sont déjà bien réglementées. Par exemple, les pêches seraient toujours gérées en vertu des conditions de permis de la <i>Loi sur les pêches</i>.</li> </ul>
7.	<p>Récolte du fucus</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Puisque les ZPM désignées en vertu de la <i>Loi sur les océans</i> s'étendent jusqu'à la laisse de marée basse, les activités dans la zone intertidale, dont la récolte du fucus, se dérouleraient à l'extérieur des limites de la ZPM.</li> <li>• L'entreprise Les Algues acadiennes est titulaire de la concession pour la récolte du fucus dans les zones intertidales adjacentes au SI. Dans les zones visées par cette concession, la récolte du fucus est gérée par la province de la Nouvelle-Écosse. Les Algues acadiennes siège au comité consultatif du SI.</li> <li>• Le fucus fournit un habitat important à de nombreuses espèces. Il est important que la récolte du fucus soit effectuée de manière durable pour assurer la santé de l'écosystème marin. Les préoccupations exprimées par les résidents au sujet de la récolte du fucus seront transmises à la province de la Nouvelle-Écosse.</li> </ul>
<b>Rétroaction ciblée</b>	
On avait installé plusieurs stations où on posait certaines questions précises aux participants. Ces questions apparaissent ci-dessous, accompagnées des réponses des participants.	
1.	<p>Avez-vous des questions d'ordre scientifique au sujet des îles de la côte est?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Quelles seront les répercussions de la récolte du fucus sur la faune et les pêcheurs?</li> <li>• Est-il possible de soutenir un retour du saumon atlantique sauvage dans nos eaux?</li> <li>• Quelle quantité de trafic touristique la région pourra-t-elle supporter avant que cela ait une incidence négative sur les îles?</li> <li>• Normalement, les tempêtes hivernales font s'échouer beaucoup de fucus sur le rivage. Cette année, très peu de fucus s'est échoué. Quelles sont les répercussions de la récolte de fucus sur l'écosystème?</li> <li>• En quoi la biomasse sur la côte est diffère-t-elle de celle des autres régions?</li> <li>• Y a-t-il des données probantes indiquant que la morue de cette zone est désormais considérablement plus petite qu'elle ne l'était auparavant?</li> <li>• Quelles sont, le cas échéant, les nouvelles espèces que nous observons en raison de la hausse de la température de l'eau et des changements climatiques?</li> <li>• En quoi une ZPM peut-elle aider cette région à s'adapter aux changements climatiques?</li> <li>• Quelle pourrait être l'incidence des changements climatiques sur la pêche au homard?</li> <li>• Nécessité de surveiller les changements de température, de pH et de niveau d'oxygène</li> </ul>
2.	<p>Les activités dans le SI et ses environs : pêche commerciale et pêche à l'appât (homard, poisson de fond, myxine, crabe des neiges, hareng et œufs de hareng, maquereau, thon, pétoncle, récolte du fucus); tourisme et loisirs (kayak, excursions en bateau, chasse, pêche sportive); et aquaculture (poissons, mollusques, plantes marines). Manque-t-il des activités à cette liste?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pêche à l'anguille et à l'anguillette</li> <li>• Pêche à l'éperlan</li> <li>• Pêche au pétoncle en plongée</li> <li>• Activités récréatives sur les îles</li> <li>• Natation, surf, surf cerf-volant</li> <li>• Plongée sous-marine, plongée avec tuba</li> <li>• Activités touristiques commerciales (excursions en bateau ou en kayak)</li> </ul>



3.	Valeurs communautaires : On a demandé aux participants de prendre 4 autocollants et de voter pour « ce qui est important pour vous dans le SI des Îles de la côte est ». Un espace était prévu pour inscrire d'autres valeurs que nous aurions pu oublier (indiquée par un astérisque). Les résultats sont présentés ci-dessous.	
	Maintien de la pêche côtière traditionnelle	36
	Préservation de la culture de la côte est	20
	Protection de la qualité du milieu marin pour les générations actuelles et futures	40
	Possibilités de tourisme	12
	Accessibilité du milieu marin	15
	Possibilités d'éducation et de gérance	10
	Plus de recherches et d'études scientifiques	12
	Maintien des possibilités de loisirs (chasse, navigation de plaisance, pêche)	32
	Développement économique*	18